Forcade est venu exposer à la tribune la résolution du gouvernement de maintenir en principe et dans l'application les candidatures officielles ; il a exposé avec éloquence la théorie sur laquelle le gouvernement s'est appuyé depuis 1852. Le discours de M. Emile Ollivier est encore si l'on veut un discours-ministre, ou plutôt une profession de foi électorale. C'est un des meilleurs qu'il ait faits. Lui non plus n'a point présenté d'arguments nouveaux contre les candidatures officielles ; mais il les a présentés sous une forme nouvelle et parfois heureuse qui a produit sur la Chambre une impression que font rarement ses paroles. Mais le passage le plus remarque de son discours est celui où il s'est déclaré l'ennemi de toute violence, c'est-à dire de toute revolution ; de sorte qu'il a fait à la fois un discours d'opposition et une adhésion solennelle à l'Empire. Il n'est pas douteux que ses paroles d'hier ne produisent sur les électeurs beaucoup plus d'effet que la publication de son livre. Peut-être aussi influeront-elles sur les dispositions du gouvernement à son égard ; déjà l'on dit que sa candidature dans le Var pourrait bien ne pas être combattue par l'administration. Sans doute M. Rouher est son adversaire ; n ais M. de Forcade est avec lui en d'excellents rapports.

Il paraît que la Chambre a accueilli par des sourires l'annonce de la candidature officielle de M. Dréolle et tout le bien qu'en a dit M. de Forcade. M. Dréolle est un écrivain d'un talent fort secondaire ; ce sera un homme nouveau ; mais nous doutons fort qu'il y ait en lui l'étoffe d'un homme d'Etat.

Les nouvelles concernant la politique générale sont assez contradictoires. Il est à peu près certain que la triple alliance entre la France, l'Antriche et l'Italie n'est pas encore signée ; mais elle est dans l'ordre des choses, et la signature d'un traité n'est plus qu'une formalité. Toute la question est de savoir si l'Autriche est en état de faire la guerre de concert avec la France. M. de Grammont dans son récent voyage a dû renseigner complètement le gouvernement à cet égard. L'occasion d'une rupture, le *casus belli* est ce qu'il y a de plus facile à trouver ; ce n'est aussi qu'une formalité.

Ce qui contribue encore à confirmer dans leur opinion ceux qui croient à l'imminence d'un conflit, c'est que le Corps législatif vient d'entamer la discussion du budget et que l'on prévoit qu'elle va être menée rondement : elle pourra vraisemblablement être terminée vers le 25 ou au plus tard vers le 30. On ne pense pas que l'approche des élections soit la seule raison qui ait déterminée le gouvernement à aider à l'ouverture immédiate des débats.

Le *Moniteur de l'armée* constate que les hommes de la deuxième portion du contingent qui étaient dans les dépôts depuis trois mois sont renvoyés dans leurs foyers. C'est la contre-partie et la conséquence règlementaire du rappel des semestriers. On sait d'ailleurs qu'il suffit de huit jours pour faire revenir les hommes en congé, sous les drapeaux.

On dément aujourd'hui le bruit de la rupture provoquée par la Prusse des traités qui stipulent alliance offensive et défensive entre l'Allemagne du Nord et l'Allemagne du Sud.

La nouvelle d'une entrevue entre M. de Bismark et le prince Gortchakoff est démentie.

C'est du reste la journée aux démentis : on dément l'envoi d'une circulaire de M. de Forcade aux préfets relative à la formule du serment des candidats à la députation.

Un nouveau deuil vient de frapper M. Schneider. La femme de son fils, Mme Henri Schneider est morte cette nuit.

Un des plus fougueux orateurs, des réunions publiques, M. Peyrouron, vient d'être condamné à quatre mois de prison.

Sur la plainte des propriétaires de la *Presse*, le tribunal vient d'interdire à la *Presse libre* de conserver son titre. Il est bien possible que la *Presse libre* profite de l'occasion pour disparaître ; car elle n'a pas l'air de faire de brillantes affaires.

CH. CAHOT.

BOURSE DE PARIS DU 2 AVRIL.

On a liquidé aujourd'hui les valeurs diverses. Cette operation s'accomplit dans de meilleures conditions qu'on aurait pu l'espérer. Il apparaît clairement que la baisse des trois derniers jours n'aurait d'autre cause qu'une situation de place trop chargée à la hausse sur la Rente française. Aujourd'hui cette Rente se tient très-ferme, et après avoir ouvert à 70.20 clôture à 70.27 1/2, et, après Bourse, à trois heures et demie fait, 70.32 1/2 demandé.

La Rente italienne était, pour ainsi dire, liquidée d'avance, aussi ne fait-on dessus que de rares reports de 8 et 9 cent. Le déport a reparu sur quelques chemins français, notamment le Nord et l'Orléans, ce qui indique que la spéculation voit encore la baisse sur ces valeurs. Le Nord a touché un instant 11.35. Il n'y a pas trois semaines que nous insistions pour provoquer des ventes à 1190. Le marché du comptant est meilleur ; mais fatigué par ses émissions successives dont la plupart n'offrent qu'une sécurité très-contestable.

CELLIER.

On lira avec intérêt, nous l'espérons, la description suivante d'un des objets qui ont figuré à la vente des objets d'art provenant de la succession de Berryer, — précieux objet, car il rappelle la glorieuse *flétrissure* dont furent frappés par la Chambre de Louis Philippe les cinq députés royalistes, pélérins de Belgrave Square.

Nous empruntons cette note à l'*Union*, qui la tient elle-même d'un amateur, présent à la vente Berryer :

C. N.

Le lund 22 mars, a été adjugée une médaille composée en l'honneur du grand orateur et des quatre autres députés légitimistes qui l'avaient accompagné dans sa visite à Belgrave Square. Cette pièce curieuse est en bronze ; elle a 56 millimètres de diamètre ; elle n'est point signée et paraît avoir été coulée, puis terminée au marteau, sans doute parce qu'il n'aurait pas été possible d'obtenir l'autorisation de la faire frapper à la monnaie. Elle porte d'un côté l'inscription suivante au milieu d'une couronne de feuillage :

Les dames normandes
Aux députés flétris
Le 26 fév. 1844,
Messieurs
Le marquis de la Rochejacquelein,
Berryer, duc de Valmy,
De Larcy,
Vicomte Blin de Bourdon.

Au revers on lit :

Belgrave-Square, novembre 1843.

Et dans une couronne de chêne :

Loyauté n'a honte.

Cette médaille était enfermée dans un étui en galuchat. Elle est d'une extrême rareté puisqu'il n'en a été tiré que les cinq exemplaires destinés aux cinq députés flétris ; et pourtant elle a failli passer inaperçue. Elle a été achetée à un prix que nous croyons être fort au dessous de sa valeur réelle, par un collectionneur, M. Le Cauchois-Ferand.

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 19 février 1869.

(Suite et fin. — Voir le *Journal de Roubaix* du 3 mars.)

RÉCLAMATION DU SIEUR RASSON.

M. LE MAIRE, communique une réclamation de M. Rosson :

Messieurs,

Lors de l'incendie du 10 décembre 1866, qui a détruit la grande filature de notre collègue M. Motte-Bossut et celle de M. Grimonprez, des murs étaient restés debout, mais étant dépourvus d'appui, leur chûte imminente pouvait causer la mort des travailleurs occupés à éteindre le feu. Sur le rapport du capitaine-ingénieur des Sapeurs-Pompiers, le Maire, usant du droit que lui donnait la déclaration du Roi du 18 août 1730 et de l'article 1. titre XI de la loi du 16-24 août 1790, fit opérer d'office par le sieur Rasson la démolition des dits murs. Ce travail a coûté 490 francs : l'entrepreneur en a réclamé le payement aux incendiés, aux représentants des Compagnies d'assurance; mais ni les uns ni les autres n'ont voulu faire droit à ses demandes. Il s'est alors adressé au Maire pour être remboursé de sa dépense. M. le Préfet, consulté à ce sujet, nous a répondu que les frais de démolition devront être avancés par la commune, sauf remboursement par les propriétaires.

Nous pensons, Messieurs, qu'il y a lieu un préalable, de faire examiner par la Commission des travaux publics les mémoires du sieur Rasson qui nous paraissent fort élevés. Nous verrons ensuite quel parti il convient de prendre.

M. MOTTE-BOSSUT répond que tout le temps que dure un incendie, le Maire d'une ville a le droit de prescrire telle mesure qu'il croit utile dans l'intérêt de la sécurité publique; mais que, passé ce délai, c'est à l'incendié ou aux Compagnies d'assurances qu'incombent la responsabilité et le soin de commander les travaux à faire exécuter. Or, ni M. Motte ni les agents des Compagnies n'ont jamais donné aucun ordre de faire abattre le mur qui fait l'objet de la réclamation : M. Rasson le sait très bien, et, quoi qu'il en dise, il n'a jamais réclamé à ces messieurs le payement de la somme qu'il dit lui être due.

Après ces explications, le Conseil renvoie l'examen de la question à la Commission des finances.

Séance du 6 mars 1869.

Présidence de M. Descat, maire.

Absents : MM. A. Prouvost, Létocart-Duvillier et J.-Bte Duburcq.

M. P. Parent donne lecture du dernier procès-verbal qui est approuvé.

SUPPLÉMENTS DE CRÉDITS POUR L'ÉCLAIRAGE AU GAZ.

M. PIERRE CATTEAU, rapporteur de la Commission des finances, a la parole :

Messieurs,

Votre Commission des finances s'est rendue compte, ainsi que vous l'en aviez chargée, des suppléments de crédits demandés par M. le Maire dans notre séance du 19 février dernier pour l'éclairage au gaz. Ces divers suppléments forment une somme de 10,393 fr. 30 c.

Les dépenses de l'éclairage de la ville se composent de :

1° Eclairage au gaz des rues	fr.	4671 73
2° » » » des écoles, des édifices et quelques frais de matériel .	»	6811 02
3° Eclairage à l'huile des rues :		
Main d'œuvre 5396 41		
Fourniture d'huile 3759 50		
Réparations, poteaux 1697 21		
	»	10,853 12
	»	46,635 87

L'éclairage de la ville, des édifices et des écoles avait existé en 1866. . . . . » 53,642 97

Conséquemment le crédit porté au budget de 1867, a été de . . . . . » 54,000 00

Depuis, l'éclairage public a été considérablement augmenté.

Au 1er janvier 1867, il ne comptait que 607 becs; dans le courant de la même année, ce nombre s'est élevé à 792. Il en est résulté un excédant de dépenses de 10,000 francs environ, qui a été voté par un supplément de crédit au budget de mai 1868.

Le budget de 1868, arrêté au mois de novembre 1867, porte encore la même somme de 54,000 fr. Il s'ensuit que l'Administration serait obligée aujourd'hui de demander pour 1868 un crédit supplémentaire de 10,393 fr. 30 c. afin de solder la dépense de l'année dernière.

Le crédit porté pour l'éclairage au budget de 1869, étant de 64,000 fr., la demande d'un crédit supplémentaire aussi élevé ne devra plus se renouveler l'année prochaine. Il est désirable de voir remplacer le plus tôt possible les 129 becs à l'huile qui font partie de l'éclairage public. Ce mode d'éclairage est infiniment plus coûteux et ne rend pas à beaucoup près les mêmes services que le gaz.

Votre Commission a remarqué que la consommation de gaz faite par certaines écoles s'est élevée à un chiffre relativement important. Il résulte de l'explication donnée que cette grande consommation provient de la trop forte pression qui se produit après le travail des ateliers. Notre honorable collègue, M. Motte-Bossut, qui était présent au moment de la discussion, a émis l'avis, de faire établir des régulateurs. Ce moyen de rendre la pression, toujours égale, est déjà beaucoup employé, et l'on en obtient une économie réelle.

Votre Commission est unanime pour vous demander d'exprimer le vœu que ce système d'économie soit appliqué après essai et vous propose de voter le crédit de 10,393 fr. 30 centimes, demandé par M. le Maire.

(Signé:) P. Catteau, rapporteur, J. Renaux-Lemaire, L. Voreux, H. Ternynck, et L. Eeckman,

M. DEWARLEZ demande que l'appareil de pression indiqué par M. Motte-Bossut, soit expérimenté aux Ecoles académiques où la consommation lui paraît excessive.

M. LE MAIRE accepte cette proposition et le Conseil vote le crédit de 10,393 fr. 30 c. demandé par le rapport.

CHRONIQUE LOCALE.

En vertu d'une ordonnance de M. le premier président de la cour impériale de Douai, les assises du département du Nord s'ouvriront à Douai, pour le deuxième trimestre de 1869, le lundi 3 mai prochain, sous la présidence de M. Bottin, conseiller à la cour impériale.

MM. Drouart de Lezey et Tournier, conseillers, siégeront comme assesseurs.

C'est à tort, paraît-il, que l'on a répandu le bruit de la suppression de la direction des douanes de Lille; voici, en effet, la note que nous trouvons aujourd'hui dans les journaux de Valenciennes :

« Par suite de la mise à exécution du décret du 19 mars dernier, qui sépare le service des contributions indirectes de celui des douanes, la direction des contributions indirectes, dont Valenciennes est le chef-lieu, est supprimée, et une direction unique pour le département du Nord est créée à Lille. »

Nous rappelons aux intéressés que le cours de mathématiques se récouvrira mercredi, 7 courant, à huit heures, à l'école communale de la place du Trichon.

Le second semestre sera spécialement consacré aux études pratiques: arpentage, levé des plans, usage des tables de logarithmes, calcul des solides géométriques, des déblais, des remblais etc., Nous croyons que les architectes, les entrepreneurs, les *hommes d'état* en général, feraient sagement d'y envoyer leurs fils ou leurs employés qui pourraient compléter là les études souvent trop restreintes ou trop théoriques qu'ils ont pu faire dans les écoles.

Le professeur est assez connu et nous pouvons nous dispenser de faire son éloge.

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« A propos de l'Exposition de tableaux, permettez-moi de recourir à la publicité de votre journal pour entretenir vos lecteurs d'un incident qui eût pour témoins quelque vingt personnes et où nous jouâmes un de mes amis et moi, bien à regret, je vous l'avoue, un singulier rôle.

« Je passe à mon histoire, dont, par St-Eloi, mon patron, je garantis la parfaite authenticité.

« C'était donc le lundi 29 mars, jour de l'ouverture de la dite Exposition, vers quatre heures de l'après-midi ; munis chacun d'une carte d'abonnement qui nous donnait droit à notre entrée, nous pénétrons dans l'enceinte ; à peine en avions-nous franchi le seuil, que nous nous entendîmes interpeller très-grossièrement par un monsieur tout de noir habillé, le col gravement emprisonné dans une cravate blanche et qui, s'avançant sur nous la figure toute bouleversée, nous dit, de son ton le plus élevé : « Pourquoi êtes-vous entrés, il vous est défendu de rester ici ; sortez..... il n'y a que les abonnés qu'on accepte aujourd'hui. » Tout abasourdis, nous exhibâmes nos cartes et le dit monsieur voulant de plus en plus nous édifier sur *sa courtoisie*, nous répondit cette fois, toujours en élevant le diapason : « Ces cartes appartiennent à d'autres, sans doute, vous avez dû les *emprunter*... » puis l'homme pirouetta sur ses talons nous laissant, vous l'avouerai je, muets d'étonnement.

« Voyez-vous d'ici la scène : — Encore un peu et les visiteurs se fouillaient instinctivement pensant avoir à faire à des picks-pockets venus tout exprès d'Outre-Manche pour faire l'ouverture des poches, ce qui eût concordé on ne peux mieux avec celle de l'Exposition.

« Je ne désignerai pas nominativement cet homme que tout le monde d'ailleurs reconnaîtra suffisamment ; mais, vous en conviendrez avec moi, monsieur le rédacteur, voilà une façon peu polie de faire chez soi les honneurs de l'hospitalité — hospitalité que nous avions du reste *payée*.

« Il est certaines contrées au-delà de l'Atlantique où par l'application de la loi du Lynch, on se fût contenté de punir sur-le-champ un pareil maladroit en lui allongeant les oreilles ; mais nous sommes de ce côté de l'Atlantique et nous nous contentons de soumettre le fait au jugement public.

« Nous espérons que l'administration de l'Exposition des Beaux-Arts voudra bien, comme dédommagement, faire tenir à notre disposition le prix de notre abonnement.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le rédacteur, avec nos remerciements pour la publicité que vous voudrez bien donner à cette lettre, l'assurance de ma considération distinguée,

« HENRI DELFOSSE. »

Nous avons reproduit dans notre dernier numéro une charmante bluette reprochant au Printemps, son retard inaccoutumé. Nous recevons ce matin, par la poste, la réponse du Printemps C'est une boutade des plus finement tournées et remplie d'un esprit tout français. Nos lecteurs roubaisiens vont en juger :

Toi que mon absence inquiète,
Rassure-toi pauvre inconnu.
Je vais te confier, Poëte,
Pourquoi je ne suis pas venu.

Tu parles de ma politique ;
Or cela gâte mon humeur.
Vraiment, entre nous, je me pique
De porter plus d'une couleur.

Pourquoi voudrais-tu donc que j'eusse
Traversé le superbe Rhin ?
Non... jamais, pour le roi de Prusse,
Je ne ferai tant de chemin.

Voici simplement mon histoire :
J'arrivais par le Fontenoy;
Des gens criaient tant après boire
Qu'ils m'ont effrayé par ma foi.

J'ai cotoyé longtemps la ville.
Après mille et mille détours,
J'ai découvert un coin tranquille
Où l'on ne fait pas de discours.

J'y veux demeurer quoi qu'on fasse,
Car je boude à l'autorité
D'avoir inauguré la place
Avant de m'avoir invité.

LE PRINTEMPS.

E...

Nous avons déjà énuméré à nos lecteurs les différents spectacles qui composent la foire de Roubaix. Entre tous, le Cirque marseillais est, sans conteste, le plus considérable. La troupe de M. Francisco, qui vient de passer plusieurs mois à Nantes, où elle a obtenu le plus grand succès, se compose de sujets d'élite dont la réputation est faite. Nous pouvons lui prédire à l'avance une réussite complète.

Hier le soleil a brillé toute la journée, ce qui n'était pas arrivé depuis un certain temps.

Les rayons de cet astre, chaque jour moins obliques, vont chasser le froid pendant la journée, mais les nuits fourniront encore des motifs d'inquiétude aux agriculteurs.

A cette époque de l'année, en effet, la température de la terre n'est pas encore très-chaud ; si le ciel est serein, le rayonnement est assez considérable pour abaisser la température au point de geler les jeunes pousses des plantes. Si au contraire, le ciel est couvert, le rayonnement n'a pas lieu, le refroidissement ne se produit point. Mais lorsque le ciel est découvert, la lune est visible, et alors on lui impute le dommage qu'ont éprouvé les récoltes.

La lune rousse, témoin et non cause de ces phénomènes justement redoutés, commencera le lundi 12 courant.

Voici quelques-uns des proverbes ayant trait au mois dans lequel nous venons d'entrer :

Avril a trente jours;
S'il en pleuvait trente-un,
Cela ne ferait tort à chacun.

En avril, s'il tonne,
C'est nouvelle bonne.

Quand Saint-Ambroise voit neiger,
De dix-huit jours de froid nous sommes en danger.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

Messieurs les actionnaires de **la compagnie immobilière du Nord**, société à responsabilité limitée, au capital d'un million de francs, sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 26 Avril à une heure et demie à le Banque de Belgique à Bruxelles

Ordre du jour :

Transformation de la Société en Société anonyme. — Modifications aux Statuts.

8697

FAITS DIVERS

— Avant-hier matin, vers huit heures, le bruit s'est répandu, à Paris, dans le quartier Saint-Georges, qu'un grand et douloureux accident venait d'arriver dans l'un des chantiers en construction, rue du Cardinal-Fesch, ci-devant rue Olivier. A l'instant même, on voyait accourir une foule haletante et empressée, descendant des rues avoisinantes Saint-Georges, d'Aumale, Blanche, Saint-Lazare, Notre-Dame-de-Lorette, etc., prête à secourir les victimes, dont on ne portait pas le nombre à moins de trente. Ce chiffre, heureusement, était exagéré.

A côté du numéro 31, dans la rue du Cardinal-Fesch se trouve un vaste terrain que l'entrepreneur venait de disposer pour les fondations d'un grand hôtel. Du trottoir au mur, un grand pont en bois, qui paraissait fortement étayé, couvrait toute l'étendue de ce terrain. Les étais reposaient sur un sol voûté dont la solidité laissait sans doute à désirer. Une trentaine d'ouvriers maçons, arrivés à sept heures et demie, se disposaient à commencer leur travail, et une douzaine étaient déjà engagés sous la voûte de ce pont, lorsqu'un effroyable craquement s'est fait entendre ; l'effrondrement a été général, et l'on se demande comment trois ou quatre de ces ouvriers ont pu échapper à l'écrasement qui a atteint huit d'entre eux.

Un seul, jusqu'ici, et non quatre, comme on l'avait dit d'abord, a été tué sur place; les sept autres ont été retirés dans un état déplorable et transportés à grand'peine dans l'hospice le plus voisin. Leurs blessures sont, dit-on, très-graves et la vie de presque tous en danger.

— On vient d'arrêter à Saint-Pée, dit le *Courrier de Bayonne*, un Espagnol qu'on suppose être l'un des auteurs d'un horrible crime commis à Sare, et dont voici les dramatiques détails :

Dans la nuit de vendredi à samedi, trois individus ont pénétré dans la demeure du docteur de Dithurbide, de Sare, ancien maire de cette commune, en brisant un volet du rez-de-chaussée, et se sont dirigés vers la chambre occupée par le domestique, Martin Dargaitz, homme vigoureux, âgé de quarante ans, ayant servi dans les chasseurs à pied. Les malfaiteurs le surprirent dans son sommeil et le frappèrent d'un coup d'un énorme couteau catalan qui traversa sa poitrine. Courageux comme un Basque, ce serviteur de M. Dithurbide se leva aussitôt et se mit à lutter avec ses adversaires, qu'il ne voyait pas ; il se débarrassa de leurs étreintes et saisit un fusil à deux coups. Les malfaiteurs prirent le canon de l'arme pour détourner la direction. Un petit domestique qui dormait dans la même chambre voulut intervenir pour porter secours à son camarade ; mais, ayant reçu un violent coup de bâton à la nuque, il alla se réfugier sous une table.

Pendant ce temps, Dargaitz essayait d'arracher l'arme aux mains de ses agresseurs. Un coup de fusil partit, et alla presque toucher l'enfant dans l'endroit où il s'était caché. Cette détonation effraya les malfaiteurs, qui redoublèrent d'efforts pour achever leur victime. Une terrible lutte corps à corps s'engagea alors. Le domestique, saisissant l'un de ces bandits, le jeta par la fenêtre ; mais la lame du couteau des autres le frappait pendant ce temps et il recevait de nouvelles blessures, l'une à la cuisse, l'autre à l'avant-bras.

Des pas et des cris commencèrent à se faire entendre dans la maison ; les brigands crurent devoir fuir au plus vite. Le domestique qui s'affaiblissait de plus en plus, se traîna cependant péniblement jusqu'à la chambre de la porte de son maître, mais là les forces lui manquèrent, et il tomba sur le parquet.

M. le docteur Dithurbide se mit aussitôt à la recherche des assassins, qui avaient déjà disparu. Dargaitz expliqua ce qui venait de se passer, et après avoir donné certaines indications sur ses assassins et avoir reçu les secours de la religion, il expira.

Toute la contrée est encore sous la pénible émotion de ce drame horrible, et l'inquiétude est générale, car depuis la révolution espagnole on voit rôder dans le pays des individus à mine peu rassurante. Il y a un mois à peine, un autre assassinat a été commis dans cette commune.

— Un drame a eu lieu dans la caserne des gardes de Paris de la rue de Tournon.

Dimanche, à trois heures, une détonation d'armes à feu fût entendue dans un appartement du premier étage. On accourut aussitôt, on frappa, on sonna. Ce ne fut que cinq minutes après que la porte de l'appartement fut ouverte par une femme, à moitié nue, en proie à une émotion terrible et qui désignait en tremblant, aux personnes accourues, la chambre à coucher du commandant Thevet. Là, en chemise, sur son lit, on vit le cadavre du commandant tenant un révolver de la main gauche. Le commandant venait de se suicider.

Le commandant était un homme d'une quarantaine d'années, marié, mais séparé de sa femme dont il avait un fils qui était venu, précisément ce jour-là, passer ses vacances de Pâques après de son père. La dame qui se trouvait auprès du comman-